

Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)



*Massacre au Bel-Air : Banalisation du droit à la vie par les
autorités étatiques*

17 décembre 2019

SOMMAIRE

	PAGES
I. INTRODUCTION	2
II. METHODOLOGIE	2
III. PRESENTATION DE BEL-AIR	2
IV. FAITS ANTERIEURS	4
V. DEROULEMENT DE L'ATTAQUE ENREGISTREES LES 4, 5, 6, 7 ET 8 NOVEMBRE 2019	6
VI. BILAN DES EVENEMENTS SURVENUS A BEL-AIR	7
• <i>Personnes tuées au Bel-Air du 4 au 8 novembre 2019</i>	7
• <i>Personnes blessées par balles au Bel-Air du 4 au 8 novembre 2019</i>	9
• <i>Maisons incendiées</i>	9
• <i>Maison criblées de balles</i>	12
• <i>Véhicules incendiés</i>	13
• <i>Transformateurs Endommagés</i>	14
VII. PERSONNES INDEXEES DANS LES EVENEMENTS ENREGISTRES A BEL-AIR	14
• Pierre Josué Agénor CADET	14
• Léon Ronsard SAINT-CYR	15
VIII. COMPREHENSION DE LA SITUATION PAR LE MAIRE PRINCIPAL DE PORT-AU-PRINCE	15
IX. PRESENTATION DE JIMMY CHERIZIER ALIAS BARBECUE	15
X. FAITS SUBSEQUENTS	17
XI. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	18

I. INTRODUCTION

1. Le 4 novembre 2019, tôt dans la matinée, des riverains en route vers leurs activités journalières ont remarqué de nombreux individus lourdement armés qui enlevaient des barricades dans plusieurs tronçons de route menant à *Bel-Air*. Et, vers dix (10) heures du matin, le bruit soudain et ininterrompu des armes automatiques a alerté toute la population de la zone.

2. Rapidement, il est fait état dans plusieurs stations de radio de la capitale, de morts d'hommes et d'incendies de maisons, de véhicules et de motocyclettes.

3. Le scénario, répété les 5, 6, 7 et 8 novembre 2019, a été jugé très préoccupant par le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH). En date du 8 novembre 2019, l'organisation a adopté et acheminé aux autorités concernées, une position de principe condamnant ces événements sanglants et recommandant à ces dernières de diligenter une enquête et d'intervenir rapidement en vue de ramener l'ordre à *Bel-Air*.

4. Aujourd'hui le RNDDH, qui avait continué à documenter les événements susmentionnés, se fait le devoir de partager avec tous ceux et toutes celles que la question intéresse, les conclusions de ses investigations.

II. METHODOLOGIE

5. Dans le cadre de la documentation des faits enregistrés, le RNDDH s'est rendu à *Bel-Air* à plusieurs reprises en vue de recueillir les informations sur le terrain. En ce sens, il s'est entretenu avec :

- Des proches des personnes tuées ;
- Des riverains blessés par balles ;
- Des propriétaires de maisons et de véhicules incendiés ;
- Des propriétaires de maisons criblées de balles ;
- Des témoins des faits.

6. De plus, le RNDDH s'est entretenu avec les autorités suivantes :

- Ralph Youri CHEVRY, Maire de *Port-au-Prince* ;
- Léon Ronsard SAINT-CYR, Secrétaire d'État à la sécurité publique ;
- Jean Flaury RAYMOND, Juge au Tribunal de paix de *Delmas* ;

III. PRESENTATION DE BEL-AIR

7. *Bel-Air*, un des quartiers de *Port-au-Prince*, constitue aussi l'une des seize (16) collines qui entourent cette commune. Sa population, rudement frappée par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, vit dans une situation de précarité extrême.

8. *Bel-Air* est divisé en vingt-quatre (24) blocs sur la plupart desquels règnent des chefs de gang qui y instaurent la terreur et font la loi. Il s'agit entre autres de :

- Ruelle Mariella
- Rue Tiremasse
- Ruelle Felix
- Rue Rouille
- Rue Dr Aubry
- Rue Des Césars
- Rue des Fronts-Forts
- Rue des Pucelles
- Rue Monseigneur Guilloux
- Rue des Miracles
- Rue des Remparts
- Rue Pétion
- Morne Lavoix
- Rue Courbe
- Rue Pavée
- Rue Saint Combe
- Rue des Casernes
- Bas Rue du Centre
- Bas Rue de l'enterrement
- Rue St Martin
- Corridor Bastia
- Rue Sans fils
- Fort-National
- Rue Marron Inconnu.

9. Le quartier de *Bel-Air* compte aussi *cinq cent-neuf* (509) corridors placés sous le contrôle des chefs de gang des blocs qui leur sont adjacents. La ruelle Maillart pour sa part, impliquée dans le présent litige, limitrophe aux communes de *Port-au-Prince* et de *Delmas* est perpendiculaire à la rue *Saint Martin*, parallèle à la rue *Sans Fil* et juxtaposée à *Delmas 6*.

10. La cathédrale de *Port-au-Prince* et la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours*, localisées à *Bel-Air* sont considérées comme des sites importants. De même, *Bel-Air*, adjacent au centre commercial de *Port-au-Prince*, compte le marché de la rue des Remparts et est situé non loin des marchés *Tête Bœuf* et *Hyppolite*. Ce dernier est aussi connu sous le nom de *Marché en fer*.

11. Le quartier de *Bel-Air* dépend du tribunal de paix de la section Nord de *Port-au-Prince* dans le bâtiment duquel logent aussi les bureaux de l'office de l'état civil. Le quartier est desservi par le Commissariat du *Fort National* et la base de la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID) installés tous deux (2) dans les locaux de l'ancienne *Prison Civile du Fort National* où étaient jadis incarcérées les femmes et les mineurs-res de la juridiction de *Port-au-Prince*, en conflit avec la loi.

Bel-Air est desservi par un tribunal de paix, un office de l'état civil, le commissariat du *Fort-National* et par la base de la de BOID.

IV. FAITS ANTERIEURS

12. Il existe, depuis 2017, un conflit latent entre des policiers de la ruelle Maillart et Jimmy CHERIZIER alias Barbecue qui en tant qu'agent de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) alors affecté à l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), était décrié pour sa propension malsaine à faire usage de son arme à feu à n'importe quel moment, notamment lors des activités récréatives réalisées dans la zone. Les exemples sont nombreux. En voici deux (2) :

En 2017, des policiers de la ruelle Maillart ont reproché à Jimmy CHERIZIER – qui était encore un agent de la PNH – d'être trop enclin à faire usage de son arme à feu dans ses moments d'euphorie. Il n'a pas apprécié ce reproche et s'est depuis, brouillé avec ces policiers.

13. En juillet 2017, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a organisé dans son fief à *Delmas 6* une activité festive à laquelle étaient invités entre autres, Iscar ANDRIS alias Isca, chef du gang armé de Bélékou, *Cité Soleil* et Serge ALECTIS alias Ti Junior, chef du gang de Nan Chabon, *La Saline*. Ils se sont rendus à la fête avec leurs soldats. Ce jour-là, Iscar ANDRIS a bousculé le policier Sadrac ALEXANDRE alias Gaga. Ce dernier l'a aussi bousculé. Il s'en est suivi une dispute au cours de laquelle Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a, en présence de tous ceux qui prenaient part à l'activité, récréative, sévèrement réprimandé le policier Sadrac ALEXANDRE et a menacé de le tuer pour avoir osé bousculer le chef de gang de *Cité Soleil*.

14. En décembre 2017, sans avoir été invité, Jimmy CHERIZIER a pris part à une activité culturelle organisée à la ruelle Maillart par la *Coalition des Clubs pour la Progression des Jeunes* (CCPJ) et le Groupe CLERGE. Il s'y est rendu, accompagné de son gang armé. Dans son euphorie, il a déchargé son arme à feu. Des policiers membres de ladite coalition dont l'Agent I Feguens FETUS l'ont réprimandé. Offusqué, il a juré de les tuer.

15. Depuis ces incidents, les relations entre Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et les policiers de la ruelle Maillart se sont envenimées. Cependant, il a toujours continué à fréquenter la zone, ayant des amis ainsi que des proches qui y habitent.

16. Par ailleurs, le 16 septembre 2019, un mouvement de protestation est lancé par l'opposition politique. Il est caractérisé par la paralysie totale des activités socioéconomiques et par l'organisation partout dans le pays, de manifestations antigouvernementales. L'objectif de ce mouvement est de porter le président de la République Jovenel MOÏSE à démissionner en raison de son incapacité flagrante à gérer le pays, et à se mettre à la disposition de la justice pour être jugé pour son implication dans les actes de corruption qui lui sont reprochés.

Les 24 blocs de *Bel-Air* ont, pour la plupart, pris part au mouvement de protestation lancé le 16 septembre 2019, érigeant des barricades et bloquant la circulation automobile dans la zone.

17. Dans leur majorité, les vingt-quatre (24) blocs de *Bel-Air* ont pris part à ce mouvement de protestation en érigeant des barricades enflammées, paralysant ainsi la circulation automobile à *Bel-Air* ainsi que toutes autres activités, comme partout dans le pays.

18. Contrairement aux autres opérations de verrouillage, celle-ci a duré plusieurs semaines. Et, les nombreux reproches orientés vers les autorités étatiques portaient notamment sur leur incapacité à contrôler le pays livré à lui-même et à permettre la reprise des activités. En ce sens, le gouvernement s'est

lancé dans une contre-opération de levée des barricades. Plusieurs grands axes routiers ont été déblayés cependant, les routes intérieures comme celles du quartier de *Bel-Air* n'ont pu être touchées avec facilité. En effet, une cellule de nettoyage mise en place par la Secrétairerie d'Etat à la sécurité publique a tenté, à deux (2) reprises dans la soirée du 28 au 29 octobre 2019, de lever les débris et les barricades, avec le soutien d'agents des unités spécialisées de *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID) et du *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO). Elle a échoué parce que repoussée par les riverains à coups de pierre et de tessons de bouteilles.

19. A ce stade, les autorités gouvernement ont choisi d'entrer en contact direct avec les jeunes leaders de *Bel-Air*. C'est ainsi que, le 30 octobre 2019, le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales Pierre Josué Agénor CADET a, dans une tentative d'entente amiable, invité des jeunes de *Bel-Air* à une rencontre à *Pétionville*. Au cours de celle-ci, il leur a demandé de ne plus entreposer des barricades dans les rues. Cette demande a été repoussée. Le 1^{er} novembre 2019, une deuxième rencontre a été réalisée cette fois-ci au Palais national, toujours dans l'objectif de convaincre les jeunes de *Bel-Air* de se dissocier de la lutte antigouvernementale. Cinq millions (5.000.000) de gourdes ont été promises pour distribution aux différentes bases de *Bel-Air*. Encore une fois, les jeunes leaders présents ont opposé un refus à leurs interlocuteurs. Dans un premier temps, ils ont argué ne pas pouvoir accepter au nom de toutes les bases de *Bel-Air* qu'ils ne peuvent s'enorgueillir de représenter. Par la suite, ils ont signifié aux membres de l'Exécutif un refus collectif, différentes bases contactées ayant toutes rejeté la proposition.

Le nom de Pierre Josué Agénor CADET est cité dans les événements enregistrés à *Bel-Air* pour avoir tenté de trouver une entente à l'amiable avec les jeunes de *Bel-Air*. Léon Ronsard SAINT-CYR est pour sa part indexé pour avoir pris contact avec Jimmy CHERIZIER et pour lui avoir promis de l'argent et des motocyclettes neuves, s'il arrivait à lever les barricades érigées dans la zone.

20. Toujours selon les victimes et les leaders de *Bel-Air* rencontrés dans le cadre de cette enquête, suite à l'échec des tentatives susmentionnées, le secrétaire d'Etat à la sécurité publique Léon Ronsard SAINT-CYR a pris contact avec le chef de gang Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et l'a engagé pour enlever les barricades érigées dans certaines zones de l'aire métropolitaine et d'y empêcher tout rassemblement antigouvernemental. Dans le but de mener à bien sa tâche, promesse a été faite à Jimmy CHERIZIER alias Barbecue de lui verser une forte somme d'argent et de lui faire don de plusieurs motocyclettes flambant neuves.

21. Pour exécuter ce travail, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a sollicité et obtenu un accord auprès de ses gangs alliés dirigés respectivement par Serge ALECTIS alias Ti Junior de Nan Chabon *La Saline*, Wilson PIERRE alias Ti Sonson et Alex JOSEPH alias Malkonprann. Ce dernier a été placé à la tête du gang armé localisé à *Nan Barozi*, un bloc situé entre *Bel-Air* et *Delmas 18*, par Jimmy CHERIZIER lui-même d'où ce sentiment d'allégeance qui l'anime envers son protecteur.

Les gangs armés dirigés par Serge ALECTIS alias Ti Junior, Wilson PIERRE alias Ti Sonson, et par Alex JOSEPH alias Malkonprann jouissent de la protection de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue.

V. DEROULEMENT DES ATTAQUES ARMEES ENREGISTREES LES 4, 5, 6, 7 ET 8 NOVEMBRE 2019

22. Le 4 novembre 2019, tôt dans la matinée, des individus montés à bord de plusieurs camions escortés par une patrouille de la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID) se sont lancés dans une opération de nettoyage de rues, en enlevant les débris et les barricades de *Bel-Air*. Si dans certains blocs de *Bel-Air*, il a été aisé de procéder à la levée de ces barricades, dans d'autres, ces individus ont été accueillis par des résidents de la zone qui les ont repoussés à coups de pierres et de tessons de bouteilles. D'autres ont aussi utilisé des armes à feu.

23. Par ailleurs, le même jour, vers 11 heures du matin, des individus lourdement armés ont fait irruption à l'angle des rues des Fronts-Forts et Montalais. Ils ont versé de la gasoline sur les barricades qui s'y trouvaient mais n'ont pas eu le temps d'y mettre le feu, ayant été repoussés par les résidents, à coups de tirs d'armes automatiques. La virulence de cette réponse les a obligés à abandonner à la rue des Fronts-Forts, au haut de *Bel-Air*, six (6) des motocyclettes à bord desquelles ils étaient venus.

24. Le lendemain, soit le 5 novembre 2019, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue s'est rendu à la ruelle Maillart en vue de solliciter auprès des policiers qui y habitent, l'autorisation de passer sur leur territoire pour attaquer différents blocs de *Bel-Air* juxtaposés tant à la ruelle Maillart qu'à *Delmas 6*. Ces policiers n'ont pas accepté, notamment en raison du fait que le calme qui existe à *Bel-Air* depuis plusieurs années, est basé sur une alliance entre les chefs de gang des différents blocs qui se sont entendus pour ne pas s'attaquer pas mutuellement et pour ne laisser passer aucun groupe en vue d'attaquer les autres. Cet accord s'est aussi étendu à la ruelle Maillart. Ajouté à cela, le précédent qui existe entre Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et les policiers de la ruelle Maillart ainsi qu'en raison de l'intervention de la veille où une personne avait été tuée à la ruelle Maillart et où au moins vingt (20) maisons avaient été incendiées, les résidents de ce bloc étaient déjà très remontés contre Jimmy CHERIZIER et ses soldats.

Les hostilités ont été déclarées ouvertes le 4 novembre 2019 lorsqu'une frange de la population de *Bel-Air* s'est opposée à Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, l'empêchant de procéder à la levée des barricades. Ces hostilités continuent aujourd'hui encore, le calme n'étant jamais revenu à *Bel-Air*.

25. C'est donc avec l'aide d'une patrouille de BOID, que Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et son gang armé ont pu récupérer les six (6) motocyclettes abandonnées la veille à la rue des Fronts-Forts, lorsqu'ils ont été repoussés.

26. Et, pour avoir refusé de lui octroyer l'autorisation exigée, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a, en représailles, décidé de compter la ruelle Maillart parmi ses cibles. C'est ainsi que quelques heures plus tard, son gang armé a orchestré une attaque à la ruelle Maillart. Au cours des échanges de tirs qui s'en sont suivis, deux (2) personnes au moins ont été tuées. Il s'agit de Samuel BELIZAIRE et d'un jeune homme dont le nom n'est pas connu dans la zone. Trois (3) autres au moins ont été blessées dont Magalie FRANÇOIS.

27. Le lendemain, soit le 6 novembre 2019, Jimmy CHERIZIER et les membres de son gang ont perpétré une nouvelle attaque armée au cours de laquelle ils ont tiré en direction de tous ceux qui se sont trouvés sur leur parcours, au niveau des zones de la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours*, de la rue Macajoux, de la rue des Fronts-Forts, au niveau du bloc Sans-fils, à Carrefour Péan et à ruelle Maillart. Ils ont mis le feu à vingt-six (26) maisons au moins. De nombreuses voitures et motocyclettes ont aussi été incendiées.

28. Le 6 novembre 2019, en réponse à ces attaques armées répétées, plusieurs membres de différents gangs armés de *Bel-Air* ont planifié un raid sur Laborde et sur la rue Saint Martin, contrôlés par Wilson PIERRE alias Ti Sonson proche de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue. Selon les informations recueillies par le RNDDH, des policiers ont aussi pris part à cette attaque responsive au cours de laquelle, *treize* (13) personnes se sont réfugiées dans une maison localisée à la rue Saint Martin. Feu a été mis à cette maison et les personnes qui s’y trouvaient ont péri, carbonisées. Lors de cette attaque, Alex JOSEPH alias Malkonprann, proche de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, venu en renfort à Wilson PIERRE alias Ti Sonson, a été gravement atteint par balles. Il a été transporté dans son fief à *Barozi*, où il est décédé peu après. De plus, Kendie DUCLOSEL, âgée de *quarante-et-un* (41) ans, a été atteinte par balles. Emmenée d’urgence à l’hôpital, elle est décédée des suites de ses blessures.

Le 6 novembre 2019, Laborde et rue Saint-Martin, 2 fiefs dont le chef est un protégé de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, ont été attaqués. 15 personnes y ont été tuées : 13 d’entre elles, réfugiées dans une maison qui a été incendiée, ont péri carbonisées. Alex JOSEPH alias Malkonprann et Kendie DUCLOSEL ont été tués par balles.

29. Plusieurs autres maisons ont aussi été incendiées dont celle de Jorel CHARLES. Lui et sa femme n’ont pu s’enfuir parce que cette dernière avait une grave blessure au pied. Ils ont eu la vie sauve grâce à l’éclatement d’une bombonne de gaz propane qui a repoussé leurs agresseurs.

30. Si les attaques ayant fait des morts d’hommes et des blessés par balles ont été principalement enregistrés du 4 au 8 novembre 2019, il convient de souligner que tout au cours de ce mois, les différents blocs de *Bel-Air* ainsi que la ruelle Maillart sont restés la cible privilégiée de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et de ses alliés qui ont de manière sporadique, tiré en direction de ces blocs, tuant et blessant par balles d’autres personnes.

VI. BILAN DES EVENEMENTS SURVENUS A BEL-AIR

31. Du 4 au 8 novembre 2019, au moins *vingt-quatre* (24) personnes ont perdu la vie à *Bel-Air*, *cinq* (5) autres ont été blessées par balles. *Vingt-huit* (28) maisons ainsi que *sept* (7) voitures et *quatre* (4) motocyclettes ont été incendiées. *Deux* (2) autres maisons au moins ont été criblées de balles.

• *Personnes tuées au Bel-Air du 4 au 8 novembre 2019*

32. Les cadavres des personnes tuées ont été soit carbonisés soit emportés, le gang de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue ayant adopté une stratégie d’intervention selon laquelle, ils ne laissent aucune trace de leurs actes répréhensibles.

33. L’identité et/ou les circonstances d’assassinat des *vingt-quatre* (24) victimes enregistrées lors de ce massacre, peuvent être résumées comme suit :

- Le 4 novembre 2019, Samuel BELIZAIRE, né le 11 août 1996, a été tué par balles à la rue des Archives au *Bel-Air*. Au moment où il tentait de regagner sa maison, des bandits armés, membres du gang dirigé par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et d’autres bandits issus de la base *Krache dife* dirigée par Wilson PIERRE alias Ti Sonson l’ont abattu et ont emporté son corps. Les démarches de ses parents pour trouver le cadavre sont restées infructueuses ;

Du 4 au 8 novembre 2019, 24 personnes ont été tuées, 5 ont été blessées par balles. 28 maisons ont moins ont été incendiées et 2 autres ont été criblées de balles. 11 véhicules roulants ont été incendiés et 9 transformateurs endommagés.

- Le 5 novembre 2019, Louisine BIEN-AIME s'est rendue à la rue des Césars en vue d'apporter de la nourriture et des vêtements propres à son cousin Adhémar PIERRE. Elle s'était à peine déplacée, que des tirs nourris ont retenti à la rue des Césars. Le gang armé opérant à La Croix sous les ordres de Wilson PIERRE alias Ti Sonson secondé par Ti chéf, a envahi la zone tuant entre autres Louisine BIEN-AIME. Vers *quinze* (15) heures, Adhémar PIERRE a transporté le cadavre de sa cousine au cimetière de *Port-au-Prince* où elle a été inhumée ;
- Le 5 novembre 2019, Ricardo LOUIS alias Tikado, âgé de *trente-trois* (33) ans regagnait sa maison lorsqu'il a été tué à l'angle des rues des Fronts-Forts et des Césars. Selon les informations recueillies auprès des riverains qui ont vu la victime, elle a été décapitée par des hommes de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue qui ont mis le feu à ses restes. Il était père d'une fillette de *onze* (11) ans ;
- Le 6 novembre 2019, Paul Donald SAINTIL, né le 28 octobre 1988, a été tué par balles ;
- Le 6 novembre 2019, Onderson RACULUS né le 6 janvier 1996 à Bainet se trouvait chez lui en compagnie de son père Arnaud RACULUS lorsqu'il a été atteint d'une balle à la tête, côté droit. Il a été transporté d'urgence à l'*Hôpital Bernard Mevs* où il est mort le 7 novembre 2019 vers 11 heures du matin ;
- Le 6 novembre 2019, Etienne MONBRUN né le 9 avril 1986 a été capturé à *Delmas 19* puis conduit à *Delmas 4*, à *Nan Barozi*. Pour n'avoir pu fournir les informations sollicitées, il a été sauvagement bastonné par les membres du gang *Nan Barozi* avant d'être tué puis décapité. Ses restes ont été carbonisés. Etienne MONBRUN était père d'une fillette de *huit* (8) ans ;
- Le 6 novembre 2019, Alex JOSEPH alias Malkonprann, proche de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a été blessé par balles lors d'un raid mené contre sa base. Il est décédé des suites de ses blessures ;
- Le 6 novembre 2019, Wanders CLAUDE, cousin de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, a été tué par balles à Corridor Bastia. Son cadavre a été incendié ;
- Le 6 novembre 2019, Kendie DUCLOSEL, âgée de *quarante-et-un* (41) ans, a été atteinte par balles. Emmenée d'urgence à l'hôpital, elle est décédée des suites de ses blessures ;
- Le 6 novembre 2019, *treize* (13) personnes qui se sont réfugiées dans une maison localisée à la rue Saint Martin, ont été carbonisées et la maison, incendiée ;
- Le 7 novembre 2019, vers *sept* (7) heures du matin, Mackon NABAL âgé de *vingt-cinq* (25) ans, monté à bord d'une motocyclette, se rendait, à un chantier de maçonnerie où il travaillait, lorsqu'il a été abattu de *trois* (3) balles. Il se trouvait alors à la rue des Césars. Il a été tué par des hommes de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et de Wilson PIERRE alias Ti Sonson, qui attaquaient les résidents de la rue Macajoux, zone de la Chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours* ;
- Le 7 novembre 2019, Daniel SYLVESTRE s'est rendu non loin de sa maison pour acheter de la nourriture. Vers *quinze* (15) heures, informé que des maisons contiguës à la sienne étaient en train d'être incendiées, il s'est précipité chez lui. Il a été abattu de *deux* (2) balles à l'estomac. Sa maison a

été incendiée ainsi qu'une motocyclette qui s'y trouvait. Son cadavre a été transporté à Léogâne par des proches de sa famille.

- ***Personnes blessées par balles au Bel-Air du 4 au 8 novembre 2019***

34. Voici les informations recueillies par le RNDDH au sujet des *cinq* (5) personnes blessées par balles :

- Le 4 novembre 2019, vers *treize* (13) heures, Prince-Davidson TOUSSAINT né le 24 juin 1999, a été atteint d'une balle à l'épaule droite alors qu'il se trouvait chez lui au *Bel-Air* ;
- Le 4 novembre 2019, Alain ELIANCY, né le 21 février 1993, a rendu visite à sa sœur Natalie JULOT qui habite non loin du *Lycée Alexandre Pétion*. Il se trouvait assis près d'une station de motocyclettes lorsqu'il a vu arriver un groupe d'individus. Il croyait qu'il s'agissait de manifestants. A mesure que les personnes s'approchaient, il a remarqué qu'elles portaient des armes de gros calibre. Arrivées non loin de ladite station, elles ont tiré dans le tank d'une des motocyclettes qui a aussitôt pris feu, Le feu s'est propagé à *trois* (3) autres motocyclettes. Parallèlement, tous ceux qui se trouvaient sur place ont été bastonnés et trainés par terre. Alors qu'il était sur le sol Alain ELIANCY a vu Jimmy CHERIZIER alias Barbecue tout de blanc vêtu qui dirigeait l'attaque. Ce dernier l'a frappé avec ses bottes et son arme. Un instant plus tard, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a ordonné à tout le monde de vider les lieux ;
- Le 5 novembre 2019, Magalie FRANÇOIS a été atteinte de *deux* (2) balles dont une dans chaque genou. Elle se trouve aujourd'hui dans un état critique en raison du fait que, n'ayant pas de moyens pour payer une intervention chirurgicale, l'une des balles n'est pas encore extraite ;
- Le 6 novembre 2019, vers *dix* (10) heures du matin Lourdy DENIS alias Blanc Digèt, âgé de *trente-sept* (37) ans et père de *quatre* (4) enfants, se trouvait dans sa boutique quand des bandits ont envahi la rue Tiremasse. En tentant de traverser la rue pour rentrer chez lui, il a été atteint de plusieurs balles dont *une* (1) à la jambe droite et *deux* (2) autres, à la main droite ;
- Le 6 novembre 2019, Widna LOMBARD âgée de *seize* (16) ans a été atteinte d'une balle au front alors qu'elle se trouvait au corridor 205 de la rue Saint Martin. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital où elle a reçu les premiers soins avant d'être conduite par sa mère dans sa province natale.

- ***Maisons incendiées***

35. Les informations recueillies par le RNDDH sur les *vingt-huit* (28) maisons incendiées peuvent être résumées comme suit :

- Le 6 novembre 2019, un pan de mur de la maison de Jean-Renald CENATUS a été détruit par le feu, mis par des individus armés, membres des gangs armés dirigés par Jimmy Chérizier alias Barbecue et Wilson PIERRE alias Ti Sonson. Jean-Renald CENATUS y vivait avec sa femme et ses *deux* (2) enfants ;
- Le 6 novembre 2019, des individus non identifiés ont incendié une maison louée par Osalia JEAN et Yanick TORCHON localisée à la rue Maillart. Elles vivent aujourd'hui sur un terrain à Solino ;

- Le 6 novembre 2019, une maison situé à la rue Maillart, louée depuis 2004 par Garry BYRON, a été incendiée par des individus non identifiés. Lors des faits, Garry BYRON était absent. Il a été averti par une cousine qui lui a conseillé de ne pas rentrer en raison de la situation sécuritaire préoccupante à *BelAir*. Le lendemain matin, il a constaté que sa maison a été complètement incendiée. Sa famille et lui sont aujourd'hui accueillis par des proches ;
- Le 6 novembre 2019, Rosita SOUFFRANT n'était pas chez elle lorsque sa maison a été incendiée. Elle vivait avec son mari Yves SAINT PRIT et ses *trois* (3) enfants. Depuis, elle vit avec sa famille sur un terrain à *Carrefour Payen*. Elle a perdu son commerce. Et, la boulangerie où travaillait son mari ayant été endommagée, celui-ci n'a plus d'activités génératrices de revenus ;
- Le 6 novembre 2019, Marie Maude DAGRIN, commerçante de profession était en pleine rue lorsqu'elle a appris que des individus ont incendié sa maison. Elle a tout perdu. Elle y vivait avec sa fille Mitchell MEREUX âgée de *seize* (16) ans. Aujourd'hui, elle et sa fille vivent chez un ami ;
- Le 6 novembre 2019, Rose Cedalia FELIZAR et Eveline OSTINE se trouvaient dans leur maison respective lorsqu'elles ont entendu des tirs nourris en provenance du bloc *Barozi*. Quelques instants plus tard, des individus ont mis feu à leur maison alors qu'elles y étaient encore. Elles ont à peine eu le temps de s'enfuir. Rose Cedalia FELIZAR commerçante de profession, est mère de *quatre* (4) enfants, dont *deux* (2) filles. Eveline OSTINE également commerçante, vivait avec son concubin Willy DENO et leur fils Kenley OSTINE âgé de *neuf* (9) ans ;
- Le 6 novembre 2019, la maison de Magalie LOUIS, située à la ruelle Maillart au *BelAir* a été incendiée par des individus armés proches de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et par d'autres membres issus de la base *Krache dife*. Ayant entendu des tirs d'armes automatiques dans la zone, elle s'est réfugiée chez elle où elle vit avec sa fille Natalie LOUIS âgée de *vingt-six* (26) ans et sa petite fille Taïcha DANGER âgée de *huit* (8) mois. Quelques instants plus tard, les tirs se sont arrêtés puis brusquement, elle a entendu des objets qui explosaient. Elle a regardé par la fenêtre et a vu un feu se propager de maison en maison jusqu'à atteindre la sienne. Elle s'est échappée de justesse avec ses enfants ;
- Le 6 novembre 2019, la maison où résidaient, à la rue Maillart, les colocataires Magalie MYRTIL et Eveline RAYMOND avec leur famille respective, a été incendiée par des individus armés et encagoulés qui ont envahi la zone. Elles ont respectivement *cinq* (5) et *deux* (2) enfants ;
- Le 6 novembre 2019 vers *quatorze* (14) heures et demi, alors que Elmaze PETION venait de se procurer de l'eau potable et se rendait chez elle, elle a entendu des tirs nourris. Ayant remarqué que feu avait été mis à des maisons, elle s'est précipitée chez elle où elle a récupéré ses *quatre* (4) enfants. C'est grâce à l'aide d'un voisin qu'elle et ses enfants s'en sont sortis vivants. La maison qu'elle habitait était occupée par *quatre* (4) locataires différents ;
- Le 6 novembre 2019, feu a été mis à la maison de Samuel MOÏSE située à la ruelle Maillart par des individus non identifiés alors que sa femme et son garçon de *deux* (2) ans s'y trouvaient. Ils se sont échappés grâce à l'intervention d'un voisin qui a abattu un mur en vue de leur permettre de sortir de chez eux ;

- Le 6 novembre 2019, alors que Junior Jocelyn JOSEPH vaquait à ses occupations, il a été informé que sa maison a été incendiée par des individus lourdement armés, en provenance de *Barozi* ;
- Le 6 novembre 2019, la maison de Jacquelin Joseph TELAMI située à la ruelle Maillart, a été rasée par des bandits armés non identifiés. Sa compagne qui se trouvait dans la maison a pu s'échapper tout juste avant que celle-ci, construite au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, ne soit emportée par les flammes ;
- Le 6 novembre 2019, Betty SAINT-LOUIS, mère d'une adolescente de *treize* (13) ans a appris par son concubin que leur maison a été incendiée par des individus lourdement armés en provenance de Delmas 6 ;
- Le 6 novembre 2019, vers *quatorze* (14) heures, Jessica JOSEPH cuisinait lorsqu'elle a entendu des tirs nourris d'armes automatiques. Quelques minutes après, des voisins se sont mis à crier au feu. Elle a pris quelques documents importants et des vêtements avant de s'enfuir. Sa maison a été totalement incendiée. Elle habitait avec son petit frère Adolphe JOSEPH âgé de *quinze* (15) ans dans une maison préfabriquée située à la ruelle Maillart ;
- Le 6 novembre 2019, la maison louée depuis *deux* (2) ans par Marjorie MERTIL, a été incendiée par des individus armés et encagoulés qui ont investi la zone. Elle estime que le feu mis à sa maison s'est propagé dans au moins *dix* (10) autres maisons qui se trouvaient à proximité de la sienne. Marjorie MERTIL est mère de *cinq* (5) enfants ;
- Le 6 novembre 2019, *deux* (2) mois après que Evelyne RAYMOND eut versé les frais de loyer à son bailleur, la maison qu'elle habitait a été incendiée par des individus armés. Elle est mère de *deux* (2) enfants ;
- Le 6 novembre 2019, des individus armés ont mis le feu à la maison de Jacqueline LORRAINE, commerçante de profession. Elle y vivait depuis *douze* (12) ans avec son fils aujourd'hui âgé de *dix-sept* (17) ans ;
- Le 6 novembre 2019, Yvrose JEUDI, commerçante, était en rue lorsqu'elle a été informée de l'incendie de sa maison. Ses *quatre* (4) enfants se trouvaient à l'intérieur lorsque le feu y a été mis. Ils se sont sauvés de justesse. Elle a perdu tout ce qu'elle possédait ;
- Le 6 novembre 2019, Charline SULFA se trouvait chez une amie lorsque sa maison a été incendiée. Ce n'est qu'en rentrant qu'elle a constaté les dégâts. Aujourd'hui, elle et son mari dorment sur le toit d'une maison située à la ruelle Péan ;
- Le 6 novembre 2019, des individus armés ont mis le feu à la maison de Woodly DUMERSAINT où il vivait avec sa famille ainsi qu'avec sa sœur Edwine DUMERSAINT. Celle-ci a été brûlée au deuxième degré, tout le long de son côté gauche. Woodly DUMERSAINT a tout perdu pendant l'incendie. Actuellement, lui et sa famille se sont réfugiés au marché de *Carrefour Péan* ;
- Le 6 novembre 2019, Falange ALEXIS née le 9 octobre 1990, s'est rendue chez une voisine qui habite dans une ruelle adjacente pour ensuite se réfugier chez les Sœurs de Solino où elle a passé la

nuit. Le lendemain, elle a constaté que sa maison a été complètement incendiée. Elle est accueillie provisoirement chez une amie qui habite à *Nazon* ;

- Le 6 novembre 2019, Tamara PIERRE commerçante de profession, était en pleine rue lorsque sa maison a été incendiée. C'est grâce à l'intervention des voisins que ses *deux* (2) enfants qui se trouvaient dans la maison lorsqu'on y a mis le feu, ont été emmenés sains et saufs. Aujourd'hui, elle et sa famille vivent chez une amie à *Delmas 4* ;
- Le 6 novembre 2019, Guerline PLAISIMOND et sa famille se trouvaient chez elles lorsqu'on a commencé à tirer. Ayant remarqué que la maison juxtaposée à la sienne était en feu, elle a abandonné la sienne. Celle-ci a été totalement incendiée. Elle s'est réfugiée avec sa famille à l'*Ecole Jérusalem* où elle a passé la nuit avant de se rendre le lendemain, chez une cousine qui l'accueille provisoirement ;
- Le 6 novembre 2019, la maison où vivent Gueslin JEUNE, sa sœur Venise JEUNE, l'époux de celle-ci et leurs *deux* (2) enfants, a été incendiée. Ils sont aujourd'hui hébergés par une amie à *Delmas 24* ;
- Le 6 novembre 2019, Yveline JULES faisait la lessive quand elle a entendu des tirs d'armes à feu. Constatant une fumée, elle s'est enfuie. Sa maison a été incendiée ;
- Le 6 novembre 2019, la boutique ainsi que le domicile de Franckel MONBRUN, né le 30 juillet 1981, ont été saccagés puis incendiés ;
- Le 6 novembre 2019, la maison de Fedner BRUCE, né le 22 février 1984, ont été incendiées par des individus lourdement armés.
- Le 6 novembre 2019, Bernado NELSON commerçant, allait vaquer à ses occupations, lorsqu'il a entendu des tirs d'armes à feu. Il a abandonné la zone de *Bel-Air* dans l'espoir d'y revenir ultérieurement, avec le retour du calme. Le 13 novembre 2019, il a constaté que sa maison a été totalement incendiée.

- ***Maison criblées de balles***

36. Au moins *deux* (2) maisons ont été criblées de balles à la ruelle Maillart. Voici les informations relatives à celles-ci, recueillies par le RNDDH :

- Le 5 novembre 2019, vers *vingt-trois* (23) heures, la maison de Marie Etude MYTIL, âgée de *soixante-neuf* (69) ans, située à l'angle des rues Maillart et Rockefeller a été criblée de balles par des individus armés membres des gangs armés dirigés par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, Alex JOSEPH alias Malkonprann et Vladimir JAMES alias Vlaw. Il s'agit de la maison où vit un policier Guetchine AUGUSTE, sa mère Marie Etude MYTIL et sa sœur Frederika AUGUSTE. Au moment de l'attaque, Natalie ALEXIS une amie de la famille, était présente ;
- Le 6 novembre 2019, vers *quatorze* (14) heures, Philistin NOELSAINT se trouvait chez lui à la ruelle Maillart quand des individus lourdement armés s'y sont rendus et ont criblé sa maison de balles.

Lui et d'autres personnes du voisinage qui avaient pris refuge chez lui, ont eu le temps de s'échapper de justesse.

- ***Véhicules incendiés***

37. Les informations recueillies sur les véhicules incendiés sont les suivantes :

- Le 4 novembre 2019, Rubens EXANTUS a perdu sa voiture de marque *Toyota Corolla*, de couleur verte et immatriculée : TP -12411. Celle-ci a été incendiée à la rue Macajoux, zone de la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours*, par des membres du gang armé dirigé par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, aidés des membres de Baz Krache Dife, de Var, et de An Bourik. Les papiers du véhicule s'y trouvaient lorsqu'il a été incendié ;
- Le 4 novembre 2019, Frantz AMAZAN, né le 24 mai 1980 se trouvait devant sa résidence quand des individus lourdement armés ont fait irruption à la rue Macajoux et ont incendié sa voiture de marque *Nissan Sentra* de couleur rouge immatriculée : BB-00627 ;
- Le 4 novembre 2019, Gilio BRISE, chauffeur de taxi et mécanicien, né le 15 décembre 1966, se trouvait à la rue du centre lorsqu'il a entendu des tirs d'armes à feu au *Bel-Air*. Plus d'une heure après, les tirs ont cessé, ce qui lui a permis de se précipiter chez lui. A peine arrivé, des individus non identifiés ont mis feu à sa voiture de marque *Honda* de couleur beige immatriculée TP-20262. Une autre voiture de la même marque qui lui avait été confiée par son propriétaire pour réparations, a aussi été incendiée ;
- Le 4 novembre 2019, Jean Vilaire FRANÇOIS, né le 29 novembre 1963, se trouvait à *Pétion-ville* lorsque sa voiture de marque *Honda Accord* de couleur brune, garée devant la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours*, a été incendiée ;
- Le 4 novembre 2019, Yvener LOUISSAINT a perdu sa motocyclette de marque *Boxer*. Elle a été incendiée à la rue des Fronts-Forts par des membres du gang armé de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et de la base *Krache dife* ;
- Le 4 novembre 2019, Jean Daminas DUVAL a été attaqué par des individus armés, membres de la base *Krache Dife*. Ces derniers ont mis le feu à sa voiture de marque *Volkswagen Jetta*, de couleur noire immatriculée TP- 26889. Celle-ci était garée devant la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours*. Peu de temps après, son magasin de vente de pièces de véhicules, situé à Delmas 6, a été aussi incendié ;
- Le 4 novembre 2019, la voiture de Brunel CASSEUS de marque *Toyota Corolla* de couleur marron, immatriculé TP-19311, a été incendiée. Il est chauffeur et père de *quatre (4)* enfants ;
- Le 4 novembre 2019, une motocyclette immatriculée 67363 appartenant à Mackenson BICHOTTE a été incendiée par des individus armés issus de la base *Krache Dife*.

- Le 5 novembre 2019, Canes VINCENT a garé sa motocyclette sur la chaussée, à proximité de sa maison à la rue Macajoux. Elle a été incendiée par des individus armés, membres du gang dirigé par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue ;
- Le 6 novembre 2019, la motocyclette de Fedner BRUCE¹, né le 22 février 1984, ont été incendiées par des individus lourdement armés.

- **Transformateurs Endommagés**

38. Au cours de ces différentes attaques, *neuf* (9) transformateurs ont été endommagés. *Cinq* (5) parmi eux sont installés à *Bel-Air* et les quatre (4) autres, à *Delmas 6*, à rue Saint Martin et à Laborde, fiefs du chef de gang Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et de ses acolytes. Les informations recueillies par le RNDDH relatives à leur lieu d'emplacement et à leur puissance électrique apparente, soit leur kilovoltampère (KVA), sont ainsi présentées :

- *Trois* (3) transformateurs installés à la ruelle Maillart respectivement de *cent* (100), de *cinquante* (50) et de *quinze* (15) KVA ont été endommagés. Le dernier alimentait une antenne de la compagnie DIGICEL ;
- Un (1) transformateur installé à la rue *Barthélemy* de puissance *cent* (100) KVA, a été endommagé.
- Un (1) transformateur installé à la ruelle *Candio* de puissance *cent* (100) KVA a été endommagé.
- Un (1) transformateur installé à *Delmas 6* de puissance *cent* (100) KVA a été endommagé.
- *Trois* (3) transformateurs dont *deux* (2) localisés à la rue Saint Martin, à côté d'une usine à glace et l'autre, à l'impasse Laborde, ont été endommagés. Ils sont tous de puissance *cent* (100) KVA.

VII. PERSONNES INDEXEES DANS LES EVENEMENTS ENREGISTRES A BEL-AIR

- **Pierre Josué Agénor CADET**

39. Selon des informations recueillies sur le terrain, le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, Pierre Josué Agénor CADET a été la première personnalité du gouvernement à être entrée en contact avec des jeunes de la zone de *Bel-Air* dans le but de leur demander de mettre fin à leur mouvement de protestation et de laisser aux autorités le soin de lever les barricades. Il n'a pas réussi à les convaincre.

40. Dans le cadre de ce rapport, le RNDDH a tenté à plusieurs reprises de lui parler. Ceci n'a pas été possible.

Les démarches du RNDDH pour s'entretenir avec le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, Pierre Josué Agénor CADET se sont révélées vaines.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat à la sécurité publique Ronsard SAINT-CYR a affirmé au RNDDH n'être impliqué dans aucun des faits qui lui sont reprochés.

¹ Le 6 novembre 2019, la maison ainsi que la motocyclette de Fedner BRUCE, ont été incendiées

- **Léon Ronsard SAINT-CYR**

41. Il est reproché au Secrétaire d'État à la sécurité publique, Léon Ronsard SAINT-CYR d'avoir engagé le chef de gang Jimmy CHERIZIER alias Barbecue pour nettoyer la région métropolitaine de *Port-au-Prince* et prendre le contrôle de *Bel-Air* afin d'empêcher la poursuite des rassemblements antigouvernementaux. Il lui a promis, pour la réalisation de cette tâche, une forte somme d'argent de laquelle, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a déjà reçu une partie en liquide ainsi que plusieurs motocyclettes.

42. Rencontré dans le cadre de ce dossier, Léon Ronsard SAINT-CYR a catégoriquement rejeté ces allégations qui, selon lui, n'ont aucun fondement. Il affirme avoir, comme tout le monde, entendu parler des événements sanglants de *Bel-Air* à la radio.

43. Il a aussi confirmé qu'une cellule de nettoyage a été mise en place par la Secrétairerie d'Etat à la sécurité publique, dans le but de débayer différentes zones et de lever les barricades. Cette cellule, composée du *Service National de Gestion des Résidus Solides* (SMGRS) et le *Centre National des Équipements* (CNE) a été rapatriée par le Palais national. Enfin il estime qu'à titre d'homme d'Etat, il ne saurait se lier à des bandits dont la place est derrière les barreaux.

VIII. COMPREHENSION DE LA SITUATION A BEL-AIR PAR LE MAIRE DE PORT-AU-PRINCE

44. Le maire principal de *Port-au-Prince*, Ralph Youri CHEVRY, rencontré dans le cadre de cette enquête, estime que les tueries récemment enregistrées à *Bel-Air* sont une affaire politique.

45. Selon lui, la mairie a dû attendre plusieurs jours avant d'entrer dans la zone. Ce n'est d'ailleurs que le 2 décembre 2019, que les activités de nettoyage ont pu reprendre au *Bel-Air* et que des camions ont pu y être envoyés dans le but d'alimenter la zone en eau.

Le maire principal de *Port-au-Prince* estime que la situation qui se développe à *Bel-Air* résulte de problèmes politiques.

46. De plus, il a affirmé que lors des ramassages d'ordures, des cadavres ensevelis sous des piles d'immondices ont été découverts. La plupart d'entre eux étaient carbonisés et souvent transportés dans des endroits éloignés des zones de conflits armés.

IX. PRESENTATION DE JIMMY CHERIZIER ALIAS BARBECUE

47. Jimmy CHERIZIER alias Barbecue est un ancien agent de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH). A son renvoi de l'institution policière en date du 30 août 2018, il était un agent IV affecté à l'*Unité Départementale de Maintien de l'Ordre* (UDMO).

48. Avant sa révocation, il a fait l'objet d'au moins trois (3) mesures administratives dont deux suspensions de quarante (40) jours chacune et une mise en disponibilité de trois (3) mois respectivement pour tirs injustifiés et menaces de mort, tirs injustifiés et pour son implication dans les événements enregistrés à *Grand Ravine* le 13 novembre 2017.

Jimmy CHERIZIER, protégé du pouvoir exécutif et de quelques membres du secteur privé des affaires, est un ancien policier, turbulent, selon son parcours. Il est dénommé Barbecue en raison de cette manie qu'il a prise de carboniser ses victimes. Il est indexé dans la perpétration d'au moins 6 massacres et/ou attaques armées.

49. A plusieurs reprises, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, eut à étaler des armes à feu autres que son arme de service, sur les réseaux sociaux. De même, il fait souvent circuler des messages, dans lesquels il profère des menaces.

50. Homme fort, jouissant de la protection de l'Exécutif et de certaines personnalités du secteur économique, de 2017 à 2019, Jimmy CHERIZIER alias Barbecue a participé dans la perpétration de six (6) massacres et attaques armées. Il s'agit :

- De l'attaque armée de *Grand-Ravine*² survenue le 13 novembre 2017, ayant causé la mort d'au moins onze (11) personnes dont deux (2) agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH). De plus, cinq (5) personnes ont été blessées. Il s'agit d'un (1) enseignant du *Collège Évangélique Maranatha*, lieu principal de cette attaque et de quatre (4) agents de la PNH ;
- Du massacre d'État perpétré à *La Saline*³ dans la nuit du 13 au 14 novembre 2018 dont le bilan non exhaustif fait état de soixante-onze (71) personnes assassinées, de deux (2) personnes portées disparues et de onze (11) victimes de viols collectifs. Cinq (5) autres personnes ont été blessées et cent-cinquante (150) maisons ont été vandalisées ;
- De l'attaque armée perpétrée à *Nan Tokyo*, zone *Delmas* ⁴, le 8 mars 2019 par des bandits armés, au cours de laquelle, onze (11) personnes ont été tuées et plusieurs maisons ont été incendiées ;
- L'attaque armée enregistrée le 14 avril 2019, à *Cité Vincent* dans la localité de Makaron, située entre Delmas et le Boulevard Harry Truman zone La Saline. Au moins cinq (5) personnes ont été tuées. Plusieurs maisonnettes ont été incendiées par les gangs armés de Serge ALECTIS alias Ti Junior et de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue ;
- Du massacre perpétré à *La Saline*⁵ du 5 au 13 au juillet 2019 au duquel, vingt (20) personnes ont été assassinées, deux (2) personnes sont portées disparues et six (6) autres ont été blessées par balles par le gang armé dirigé par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et Serge ALECTIS alias Ti Junior ;
- Du massacre de *BelAir* – objet du présent rapport – enregistré du 4 au 8 novembre 2019, au cours duquel vingt-quatre (24) personnes ont été tuées, cinq (5) autres blessées, vingt-huit (28)

² Rapport du RNDDH, intitulé *Opération du 13 novembre 2017 : de l'intervention policière à l'exécution sommaire*, 29 novembre 2017, Rapport/A2017/No09, 13 pages

³ Rapport du RNDDH intitulé : *Les événements survenus à La Saline : De la lutte hégémonique entre gangs armés au massacre d'Etat*, 1^{er} décembre 2018, RNDDH - Rapport/A2018/No10, 18 pages

Massacre d'Etat à La Saline : Révision à la hausse du bilan des personnes tuées et violées le 13 novembre 2018, 20 décembre 2019, RNDDH - Com.P/A18/No8

⁴ Rapport du RNDDH intitulé *Situation chaotique des droits humains en Haïti et banditisme d'Etat : Le RNDDH dénonce l'inertie de l'Etat et la protection des gangs armés*, 3 mai 2019, RNDDH - Rapport/A2019/No3, 12 pages

⁵ Communiqué de presse du RNDDH intitulé *Le RNDDH dénonce la banalisation des droits à la vie, à la sécurité de sa personne, et à l'intégrité physique et psychique des citoyens et citoyennes de La Saline*, 8 juillet 2019, RNDDH - Com.P/A19/No3, 4 pages

maisons ont été incendiées, *deux* (2) autres ont été criblées et de balles et *treize* (13) voitures et motocyclettes ont été incendiées.

51. Selon les riverains, c'est en raison de sa manie de carboniser ses victimes ou de tout simplement les soumettre au supplice du feu, que la population de la zone lui a collé ce surnom de Barbecue.

X. FAITS SUBSEQUENTS

52. Depuis le 4 novembre 2019, le calme n'est jamais revenu à *Bel-Air*, théâtre d'attaques sporadiques au cours desquelles, au moins *deux* (2) personnes ont été assassinées par balles, *deux* (2) autres ont été blessées par balles. Une voiture et une entreprise ont été totalement incendiées. En effet :

53. Le 11 novembre 2019, la voiture de marque Tracker appartenant à Kensen REMEDOR était garée devant la chapelle *Notre Dame du Perpétuel Secours* lorsqu'elle a été incendiée par des hommes armés de la base *Krache Dife* et du gang armé de Jimmy CHERIZIER ;

54. Le 19 novembre 2019, Chimebaby ALCE, né le 17 juillet 1986 a été atteint d'une balle au flanc droit, devant sa maison située à la rue Tiremasse. Les faits se sont produits alors qu'il a été acheté du pain. Selon sa nièce, Tamara TIDE, témoin des faits, elle était en train de discuter avec quelques voisins du quartier au bord de la rue lorsqu'elle a entendu les coups de feu. Pourtant, tout était calme. Elle et les voisins avec lesquels elle discutaient se sont abrités. C'est en essayant d'identifier la provenance des tirs qu'elle a remarqué son neveu allongé de tout son long sur la chaussée. Chimebaby ALCE a été emmené d'urgence à l'*Hôpital Bernard Mevs* sur une motocyclette. A la porte de l'hôpital, alors qu'ils descendaient de la motocyclette, Chimebaby ALCE a été déclaré mort.

55. Le 1^{er} décembre 2019, Yvens MEDEYDE et Pierre Richard DESIR ont été blessés par balles. Yvens MEDEYDE a reçu *deux* (2) balles au bras gauche alors que Pierre Richard DESIR a reçu une balle qui a transpercé son bras droit et son flanc droit. Ils se trouvaient devant la maison Pierre Richard DESIR à la rue Tiremasse et s'entretenaient lorsqu'ils ont été atteints. Les victimes affirment que l'incident s'est produit au moment où Jimmy CHERIZIER alias Barbecue et sa bande étaient venus enlever les barricades à la rue Mariella. Ils ont d'abord incendié une voiture de marque *Daihatsu* de couleur blanche qui était garée sur la chaussée avant de se mettre à tirer. Pour sa part, Pierre Richard DESIR, âgé de *vingt-huit* (28) ans, devait, après sa conversation avec son ami, se rendre à une pharmacie pour se procurer des médicaments pour sa concubine souffrante. Ils ont été transportés d'urgence à l'*Hôpital Bernard Mevs*.

56. Altagrace Octelus MICHEL, épouse de Jacques MICHEL est propriétaire depuis *vingt-cinq* (25) ans, d'une entreprise dénommée *Dieu de l'amitié* localisée à la rue *Bonne Foi* et spécialisée dans la vente de livres, de tous types de papiers, des fournitures scolaires et bureautiques ainsi que des équipements de bureau.

57. Le 5 décembre 2019, Jacques MICHEL se trouvait à *Carradeux* lorsqu'il a reçu un appel téléphonique d'un individu qui s'est présenté à lui sous le nom de Sonson, chef de *Baz Bò Lakwa* et lui a réclamé la somme de *cinquante mille* (50.000) dollars américains et lui a affirmé que, passées *deux* (2) heures de temps, feu sera mis à l'entreprise de son épouse.

58. En dépit du fait qu'il ait expliqué à l'individu en question qu'il n'a enregistré que des déficits au cours de l'opération de verrouillage démarrée le 16 septembre 2019, ce dernier lui a encore fait l'injonction de verser le montant en question, en insistant sur le fait qu'il incendierait l'entreprise *Dieu de l'Amitié* s'il ne recevait pas l'argent dans les temps impartis.

59. Jacques MICHEL s'est rendu à la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ). Alors qu'il faisait sa déclaration à un agent, il a reçu un appel du même numéro, lui conseillant de faire appel aux sapeurs-pompiers. Il s'est effectivement rendu au Commissariat de *Port-au-Prince*. Par la suite, les sapeurs-pompiers de *Port-au-Prince*, de *Delmas*, de *Pétion-ville* et de *Carrefour* combinés n'ont pu éteindre complètement le feu qui s'est rapidement propagé et a été maintenu par la qualité des produits vendus par l'entreprise.

60. Jacques MICHEL a fait des déclarations à la radio et depuis le 7 décembre 2019, il reçoit des menaces par *Short Message Service* (SMS) et par l'application WhatsApp. Le 9 décembre 2019, il est retourné à la DCPJ qui lui a promis d'ouvrir une enquête.

61. Le 13 décembre 2019, un autre affrontement à *Portail Saint Joseph* entre bandes rivales a causé la mort de plusieurs personnes dont Vladimir JAMES alias Vlaw, un proche de Barbecue.

XI. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

62. Le RNDDH déplore les événements sanglants survenus à *Bel-Air* qui en fait, sont caractéristiques du niveau de banalisation de la vie par les autorités étatiques qui ne pensent qu'à protéger leurs intérêts politiques. Comme pour les massacres précédents, à *Bel-Air*, la stratégie utilisée a été similaire : 1) tentative d'entente à l'amiable avec certains jeunes du quartier dans le but de les inviter à mettre fin aux mouvements antigouvernementaux ; 2) attaques armées à l'encontre de la population de la zone en utilisant des rivalités entre gangs armés, la première tentative ayant échoué.

63. Le RNDDH estime que ce qui s'est passé à *Bel-Air* au début du mois de novembre est inqualifiable : Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, chargé par les autorités exécutives de débayer les rues, a attaqué plusieurs blocs de *Bel-Air* avec le concours d'agents de la BOID. En réponse, des groupes armés évoluant à *Bel-Air* ont attaqué les fiefs de Jimmy CHERIZIER et/ou de ses proches, avec le concours de certains agents de la PNH, alourdissant ainsi le bilan des personnes tuées, blessées par balles et des maisons incendiées.

64. Au total, *vingt-quatre* (24) personnes ont perdu la vie du 4 au 8 novembre 2019. *Deux* (2) autres ont été tuées les 19 novembre et 13 décembre 2019. *Cinq* (5) personnes ont été blessées par balles du 4 au 8 novembre 2019. *Deux* (2) autres, le 1^{er} décembre 2019. *vingt-huit* (28) maisons ainsi que *onze* (11) véhicules roulants soit *sept* (7) voitures et *quatre* (4) motocyclettes, ont été incendiés. *Deux* (2) autres maisons ont été criblées de balles.

65. Il est regrettable qu'une fois de plus, des noms d'autorités de l'Etat soient cités dans le massacre d'une frange de la population, mobilisée pour réclamer la garantie et la jouissance de ses droits. En ce sens, le RNDDH rappelle à l'attention de tous et de toutes qu'à *Bel-Air* vit une population qui a appris à survivre et à se débrouiller sans compter sur l'Etat. C'est cette population qui a été forcée d'abandonner sa maison et ses activités financières pour échapper à la fureur des bandes armées dont l'une, celle dirigée par Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, est utilisée par l'Exécutif pour régler ses affaires politiques.

66. Le RNDDH ne comprend pas que les autorités exécutives aient aujourd'hui encore du mal à accepter que les revendications issues des mouvements antigouvernementaux visent la reddition des comptes en ce qui a trait à la dilapidation des fonds PetroCaribe et l'amélioration effective des conditions générales de vie de la population qui patauge dans une misère extrême. Il ne s'agit pas de revendications portées par un groupe bien déterminé qui, s'il est acheté à coups de promesses vertigineuses et d'argent en provenance des caisses de l'Etat, mettra un terme aux manifestations antigouvernementales. Les problèmes de santé, d'éducation, de logement, de sécurité et d'accès à la justice, sont tangibles et doivent être adressés par des hommes d'Etat responsables, œuvrant pour l'émergence d'une société basée sur le respect des droits humains.

67. Le RNDDH juge inadmissible que, malgré les dénonciations relatives à l'implication de Jimmy CHERIZIER alias Barbecue dans différents massacres, à date, il n'a jamais été interpellé pas plus qu'il n'ait fait l'objet de poursuites judiciaires. Pourtant, les rapports d'enquête de la *Direction centrale de la police judiciaire* (DCPJ), de l'*Inspection générale de la police nationale d'Haïti* (IGPNH) et d'organisations de défense des droits humains fournissent des indices clairs et concordants sur le rôle qu'il joue généralement dans ces différents massacres.

68. Le RNDDH rappelle que les droits à la vie, à l'intégrité physique et à la propriété sont consacrés par les articles 3 et 17 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948 et l'article 6 du *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques*, par l'adoption et la ratification desquels, Haïti s'est engagée à tout mettre en œuvre en vue de garantir leur application sur le territoire national.

69. Aujourd'hui, alors que quelques villes du pays semblent calmes et que certaines activités socioéconomiques ont repris, le RNDDH reste préoccupé tant par la situation sécuritaire générale du pays, que par les différentes attaques armées menées contre des membres de la population vivant dans des quartiers défavorisés, par des individus armés jouissant de la protection des autorités étatiques.

70. Fort de tout ce qui précède, le RNDDH invite le pouvoir exécutif à réviser ses stratégies d'intervention et recommande aux autorités policières et judiciaires de :

- Enquêter sur le massacre survenu à *Bel-Air* et d'identifier les agents de l'unité spécialisée BOID ainsi que toutes autres personnes qui y ont pris part ;
- Enquêter sur l'attaque responsive enregistrée le 6 novembre 2019 à Laborde et à la rue Saint Martin et d'identifier tous les policiers impliqués dans celle-ci ;
- Identifier et sévir contre tous les agents de la PNH qui protègent Jimmy CHERIZIER alias Barbecue ;
- Identifier toutes les personnalités de la classe politique haïtienne et du secteur privé des affaires qui sont de connivence avec Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, en vue de les poursuivre conformément à la loi ;
- Poursuivre toutes autorités étatiques qui, de connivence avec les gangs armés, se rendent responsables des attaques armées perpétrées contre la population ;
- Intervenir pour ramener le calme à *Bel-Air* et permettre la reprise des activités socioéconomiques.